

L'ORIENTATION POST-TROISIEME

Le 13/01/2025



La motivation naît de la capacité à se projeter dans l'avenir :

- Être informé des parcours d'orientation
- La construction du projet d'orientation joue un rôle important dans la persévérance scolaire et dans la réussite des élèves. Le processus d'orientation ne peut ainsi être considéré comme achevé à l'entrée au lycée. L'élève doit avoir la possibilité de changer d'affectation sans que son parcours scolaire en soit affecté.

POUR LES CONSEILS DE CLASSE DU SEMESTRE 1 EN TROISIEME

La phase provisoire d'orientation

Le jeune et sa famille formulent leurs projets d'études sur une fiche de dialogue ou via le service en ligne : il s'agit des **intentions provisoires des familles**.

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui donne un avis sur les demandes des familles.

A cette date, le jeune peut encore faire le point avec ses parents, ses enseignants et le Psychologue de l'Éducation nationale.

Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (domaines professionnels divers, sections internationales, sections aménagées pour sportifs de haut niveau...), il existe des modalités d'admission particulières. Se renseigner au CIO dès le mois de janvier.

Des entretiens d'information sont organisés pour l'admission dans certaines formations professionnelles : PassPRO et PassCCD.

Conseils de classe du premier semestre : février 2025.

Quelle décision au conseil de classe du premier semestre de troisième ?

- Au conseil de classe du Premier semestre : vous formulez des vœux provisoires de passage post-3^{ème} en voie professionnelle ou voie générale et technologique.
- Le conseil de classe y répond de façon provisoire.
- Si la réponse ne vous satisfait pas, un dialogue s'engage entre vous et le professeur principal.

ENTRE LE MOIS DE MARS ET DE JUIN

La phase définitive d'orientation

Le jeune et sa famille formulent les **choix définitifs** sur la fiche de dialogue ou via le service en ligne et remplissent une fiche de recueil de vœux pour l'affectation. Outre les choix d'orientation, la famille y précisera les lieux d'affectation souhaités.

Le conseil de classe examine ces choix et fait une proposition d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP. Il donne un avis sur les enseignements d'exploration et options, les spécialités ou les champs professionnels, mais le choix en revient à la famille.

Si les propositions du conseil de classe conviennent à la famille, elles deviennent **décisions d'orientation**.

Dans le cas contraire, la famille rencontre le chef d'établissement pour lui présenter ses arguments, mais la décision en fin d'entretien revient au chef d'établissement. En cas de désaccord, la famille peut demander **le maintien** en classe de 3ème pour la durée d'une année scolaire.

Si le désaccord persiste et si elle le souhaite, la famille peut également faire **appel**. L'appel ne peut porter que sur des demandes préalablement exprimées et uniquement sur la voie d'orientation choisie (pas sur les spécialités). Tout appel sur un vœu non exprimé sera déclaré non recevable. La commission d'appel se prononce sur toutes les demandes exprimées par la famille qui peuvent faire l'objet d'un appel. La famille peut être présente à cette commission.

Conseils de classe du deuxième semestre : juin 2025.

En résumé : à l'issue du conseil de classe du second semestre:

- **Le conseil est en désaccord avec votre demande.**

Un entretien avec le chef d'établissement vous est alors proposé.

Si cet entretien ne permet pas d'obtenir un accord, le chef d'établissement vous notifie sa décision en y indiquant les motifs. **Vous avez 3 jours ouvrables Correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise** pour faire appel de cette décision devant une commission d'appel.

La commission d'appel est présidée par le Directeur académique des services de l'éducation nationale et comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves et des personnels d'éducation et d'orientation.

Vous et votre enfant pouvez demander à être entendus par la commission.

La décision prise par la commission d'appel vaut décision d'orientation définitive.

Le redoublement peut être prononcé lorsqu'un dispositif d'accompagnement pédagogique n'a pas permis de mettre fin aux difficultés importantes d'apprentissage d'un élève.

Un redoublement doit être accompagné de mesures pédagogiques spécifiques pour l'élève (mise en place d'un [programme personnalisé de réussite éducative](#) par exemple).

CHOIX D'ORIENTATION FIN DE TROISIEME

- ➔ Seconde GENERALE et TECHNOLOGIQUE
 - Exemple de secondes technologiques : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
 - Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
 - Sciences et technologies de laboratoire (STL)
 - Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
 - Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
 - Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture et de la communication.
 - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR). La série STHR est préparée à partir d'une classe de seconde spécifique.
 - Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole exclusivement, sous tutelle du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- ➔ Seconde PROFESSIONNELLE : Familles de métiers
- ➔ Seconde CAP

COMMENT FORMULER DES VŒUX D'ÉTABLISSEMENTS SUR EDUCONNECT AU DEUXIEME SEMESTRE ?

Mettre les établissements correspondant

- Aux spécialités choisies dans le parcours d'orientation de l'enfant
- Toujours mettre l'établissement de secteur : **SECURISATION DE L'ORIENTATION : J CURIE Nanterre, P LANGEVIN Suresnes, AGORA Puteaux** → 1 seul établissement de secteur selon l'adresse personnelle de l'élève
- Vérifier les Portes ouvertes des établissements
- En cas d'absence de place dans l'établissement demandé,
 - l'enfant peut être amené à refaire une classe de troisième (jusqu'à ce qu'une place se libère dans un établissement)
 - Ou être pris en charge dans une structure spécifique comme la prépa seconde

EN SECONDE GENERALE

→ Possibilité de se réorienter en seconde professionnelle :
Nombre de place très limité (réservé aux situations exceptionnelles) / Avant fin OCTOBRE

La circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 relative **au droit à l'erreur** [...], prévoit de rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune. Après que toutes les aides aient été mises en place pour permettre l'accrochage et à l'issue de la période de consolidation de l'orientation, **tout élève, inscrit en 2GT, 2nd professionnelle ou 1re année de CAP peut, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de la famille, demander à changer de formation en fonction des possibilités d'accueil dans les lycées proposant la formation souhaitée**

AU TROISIEME TRIMESTRE DE LA CLASSE DE SECONDE : CHOIX DE SPECIALITES

- **EN SECONDE GENERALE** : Choix **de 3 SPECIALITES coef 6** / ou Choix de la spécialité pour la PREMIERE Technologique
- **EN SECONDE PROFESSIONNELLE** : Choix de spécialité dans la famille des métiers
- **EN SECONDE CAP** : passage en terminale CAP de la même spécialité qu'en classe de seconde CAP

A LA FIN DE LA CLASSE DE PREMIERE :

→ GENERALE :

→ Abandon d'une des 3 spécialités ;

→ ATTENTION : la moyenne de la spécialité abandonnée compte pour le baccalauréat coef 8 ;

→ les deux spécialités de TERMINALE auront coef 16

→ Importance du contrôle continu dès septembre de la classe de première

→ Importance des bulletins dès la classe de première → transmis pour Parcoursup

→ TECHNOLOGIQUE : passage en terminale technologique dans la même spécialité (possibilité de changer de spécialité en refaisant une classe de première technologique)

→ PROFESSIONNELLE : des stages rémunérés

→ Terminale CAP : possibilité d'entrer en PREMIERE BAC PROFESSIONNEL, Autres diplômes

APRES LE BACCALAUREAT

- ➔ Les bacs **PROFESSIONNELS** sont **prioritaires** pour entrer en BTS
- ➔ Les bacs Technologiques ont vocation à aller en BUT, Faculté...
- ➔ Les bacs **GENERAUX** ont vocation au CPGE, faculté, BUT....

POUR LES CONSEILS DE CLASSE DU PREMIER SEMESTRE EN TROISIEME :

DES MAINTENANT :

- Remplir absolument les choix d'orientation sur EDUCONNECT
- Rencontrer la psychologue EN au collège ou au CIO très conseillé : bien définir avec votre enfant son parcours d'orientation → importance du stage de troisième
- Consulter le professeur principal et la direction
- Prendre en compte le fonctionnement du système éducatif
- **Pour une orientation en voie professionnelle** : mini-stages ; possibilité de réaliser des stages 3èmes supplémentaires
- **Dans tous les cas**: se rendre aux portes ouvertes des lycées ;

QUELQUES DATES AU COLLEGE :

REMISE DES BULLETINS DE TROISIEME SEMESTRE 1 : le jeudi 6 février

CONFERENCE/DEBATS : vendredi 31 janvier 18H45 :

Comment construire une relation apaisée avec son adolescent